



**Déclaration d'Action et Démocratie CFE-CGC à la CCP des Non Titulaires
Enseignants, d'Éducation et des Psychologues
du vendredi 13 novembre 2020**

Nous aimerions commencer par rendre hommage à notre collègue Samuel Paty , professeur d'histoire- géographie au collège Bois d'Aulne de Conflans Saint Honorine . Il a été atrocement assassiné il y a près d'un mois le 16 octobre pour avoir accompli sa mission d'enseignant. C'est toute la communauté éducative qui est ébranlée et anéantie

Nous avons du faire face à un volte face de dernière minute de Monsieur le Ministre pour la reprise du 2 novembre, puisqu'il n'était plus possible d'avoir un temps d'échange et chaque enseignant a été renvoyé à lui-même pour organiser une leçon de laïcité clôturée par une minute de silence. Le malaise des enseignants et des personnels d'éducation n'a pas été pris en compte. Nous félicitons les chefs d'établissements qui sont passer outre cette directive dénuée de compassion..

L'une des raisons invoquées est que nous sommes en plan vigipirate renforcé et que la menace est réelle. Et pourtant les personnels sont toujours abandonnés face à la violence de certains élèves comme au LPO Jean Moulin de Roubaix.

La seconde raison invoquée est celle de la situation sanitaire liée à la propagation de la pandémie de la Covid 19 qui nécessite une protection totale et complète de la santé des agents du secteur public.

Cette obligation est de la responsabilité de l'État qui doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer cette protection.

Cependant, il est regrettable de constater que cela ne soit pas toujours le cas dans nos établissements scolaires aujourd'hui.

Le ministre Monsieur Blanquer a annoncé le jeudi 5 novembre en fin de journée le réaménagement du protocole sanitaire et du baccalauréat dans une nouvelle lettre aux personnels.

Sous prétexte d'un protocole renforcé, il indique : « les modalités d'organisation sont laissées à l'appréciation des chefs d'établissement : l'accueil en demi-groupes ; l'accueil par niveau ; le travail à distance un jour ou deux jours par semaine, » remettant ainsi en cause une nouvelle fois le caractère nationale de l'école et de l'instruction.

Aussi, ces annonces ne sont accompagnés d'aucun moyen supplémentaire ni ne correspondent à la gravité de la situation que nous vivons tous aujourd'hui. Le gouvernement met une nouvelle fois en danger les personnels, les élèves et leur famille. **Action démocratie CFE - CGC** exige des mesures en ce sens.

En effet, cette situation nécessite la présence massive et urgente de personnels dans les l'ensemble des écoles, des collèges, des SEGPA, des EREA, des lycées et des Lycées Professionnels.

C'est pourquoi **Action Démocratie CFE- CGC** demande, de procéder dès à présent au recrutement de personnels en particulier en ayant recours aux listes complémentaires des concours, et en réabondant les listes complémentaires lorsque cela s'avère nécessaire.

Depuis le 2 novembre, des milliers de collègues se regroupent en réunions syndicales, en AG, font grève.

Partout la colère monte face à ces conditions de travail disloqués, face au refus du gouvernement de protéger les personnels et les élèves.

Notre ministre, ne voit rien, n'écoute rien et c'est inacceptable.

Nous restons donc mobilisés et déterminés afin que nos demandes ne restent pas lettres mortes. La santé des personnels et des élèves n'ont pas de prix!

Action et Démocratie CFE -CGC a appelé à la grève ce 10 novembre au niveau académique

Nos collègues contractuels en CDD craignent aussi que compte tenu de l'urgence sanitaire, leur contrat ne soient pas renouvelés et qu'ils se trouvent en situation difficile et se voit contraint d'accepter des remplacements à plus de 100 kms de leur domicile pour un contrat de 4.5h/hebdo (3 fois par semaine soit 600kms) afin de ne pas mettre en danger l'obtention de leur CDI. Ce CDI enfin obtenu pour 4.5h alors que la discipline enseignée n'est pas rare ; les mathématiques.

Nous tenions à rappeler qu'à partir du 17 octobre, au vue de la période d'état d'urgence sanitaire, la période d'interruption ne sera pas comptabilisée pour l'obtention du CDI.

Les personnels vulnérables contractuels bénéficient aussi du décret du 11 novembre 2011 fixant la liste de critères des personnes vulnérables et peuvent aussi être en distanciel ou en ASA et nous aimerions que cela puisse être appliqué comme cela était indiqué dans le courrier de Madame le Recteur du 6 novembre 2020. .

Nous tenions à remercier les personnels du Rectorat et particulièrement ceux du DPE qui continuent à faire un travail de qualité, bien qu'en télétravail, avec toute leur conscience professionnelle et une très grande amabilité.

Nous demandons ce 13 novembre 2020 une minute de silence à la mémoire de Samuel PATY

Renelde Lavallée, Alexia Forgez, Céline Wlekly et Dany Luc
Représentants **Action Démocratie CFE-CGC à la CCP**